

Motion 1905

Enfants et adolescents: pour davantage de sport à l'école et en dehors de l'école

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- l'enquête de l'Office fédéral du sport OFSPO, publiée en 2008, révélant que les enfants aiment faire du sport mais ne bougent pas assez ;
- l'importance de « promouvoir une alimentation saine et une activité physique régulière » inscrite au nombre des objectifs de la *Charte du plan cantonal de promotion de la santé et de prévention* ;
- les objectifs du Département de l'instruction publique en matière d'activité sportive parmi lesquels il convient de relever la volonté de garantir l'éducation physique à l'école et la promotion du sport pour tous ;
- le concordat HarmoS et la convention scolaire romande ratifiés par la CDIP en 2009 auxquels a adhéré en février dernier le canton de Genève ;
- l'article 11, alinéa 2, de la Convention scolaire romande stipulant que les cantons doivent mettre en place une « offre appropriée de prise en charge des élèves en dehors du temps d'enseignement (structures de jour) » ;
- le large soutien du Grand Conseil au principe de l'accueil continu ;
- le travail en cours dans le cadre de la mise en application du concordat HarmoS et du plan d'étude romand (PER) ;
- la collaboration entre le canton, les communes, les associations et partenaires privés nécessaire au bon fonctionnement de l'accueil continu,

invite le Conseil d'Etat

- à promouvoir la pratique du sport pour les enfants et les adolescents en collaboration avec les associations sportives genevoises;
- à intégrer dans la réflexion actuelle sur l'accueil continu des élèves la nécessité de prendre en compte l'offre existante à Genève dans le domaine du sport;
- à étudier la possibilité, dans le cadre de la mise en œuvre du PER et de la nécessaire augmentation du nombre d'heures d'enseignement, d'accroître la part du sport dans les activités scolaires.